

# [Anecdotes]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182260>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ce projet n'a rien qui me flatte ;  
Rien de bon n'en résultera :  
J'entends qu'on respecte ma chatte,  
Sinon... son chat s'en souviendra !  
.....

Il est trop tard, la chose est faite ;  
Son chat est devenu l'époux  
De ma blanche et tendre minette,  
Qu'il entoure de soins jaloux.  
Chose étrange que la nature !...  
Pourquoi vouloir la violenter ?...  
Dans sa marche constante et sûre,  
Elle finit par l'emporter.

Mais bref, je tiendrai mes promesses ;  
Et si nos deux chats sont heureux,  
S'ils s'enivrent de leurs caresses,  
Fanchette et moi ferons comme eux.

E. C.

Un berger du Jorat avait sous sa houlette soixante moutons et deux chiens. Il y a trois jours, en rentrant au bercail, une brebis et un chien lui manquaient.

Le lendemain, chien et brebis n'avaient pas donné signe de vie. Que leur était-il arrivé ?

La brebis avait mis bas deux agneaux. Le fait n'est pas très commun, mais pourtant il se produit encore assez souvent.

Le chien avait cherché à ramener la mère et les enfants à la ferme ; mais comme aucun n'était en état de marcher, il s'était couché auprès de la petite famille et était resté deux jours à veiller sur la brebis et les agneaux.

Pendant ces quarante heures, les petits avaient tété la mère, la mère avait brouté l'herbe, le pauvre chien était resté, sans boire ni manger, à son poste.

Une paysanne apportait l'autre jour au relieur un psaume, sur la couverture duquel nous avons lu cette inscription :

« Ce psaume appartient à \*\*\*. Il lui a été fait de  
» cadeau par Monsieur le pasteur, pour l'encoura-  
» ger à chanter les louanges de Dieu à quatre  
» parties. »

Une bonne mère écrivait ce billet à la maîtresse d'école :

« Mademoiselle, je vous prie d'user de beaucoup  
» de ménagements envers ma petite ; elle est très  
» faible. Vous pouvez compter, Mademoiselle, que  
» je tiens beaucoup à ce qu'elle s'instruise ; je lui  
» donne de l'huile de foie de morue. »

*Un juré supplémentaire.* Dans le territoire de Wycoming (Etats-Unis), les femmes possèdent depuis trois ans absolument les mêmes droits politi-

ques que les hommes ; ainsi, tout jury est composé de six hommes et de six femmes. Il y a quelques semaines, un individu passe devant les assises ; il est condamné ; mais il apprend que, pendant la délibération, une des jurées est accouchée d'un garçon. Il s'est aussitôt pourvu en cassation, arguant que la loi défend, sous peine de nullité, l'entrée de n'importe quel individu dans la salle du jury.

Un député d'Aigle avait la manie de parler à tout propos dans ses discours de *l'œil de la Providence*. Un député du Gros de Vaud finit par lui dire : Je crois bien qu'à Aigle l'œil de la Providence ressemble au *guillon* d'une fuste.

En 1847, un volontaire, originaire de la Suisse allemande, et récemment reçu bourgeois de Martherenges, montait la garde au poste de la poudrière de Moudon. Passe une ronde. — Qui vive ! crie la sentinelle ? — Patrouille ! — *Ha pien !* répond le volontaire, *attendez un bêtif moment le gaporal hy fa pientôt fénir !*

*Casino-Théâtre.* — La représentation de la *Cagnolte* n'a été qu'un long rire provoqué et entretenu par les situations comiques de braves provinciaux, en partie de plaisir à Paris, où ils vont dépenser le produit de leurs soirées de jeu, versé dans une tirelire ou cagnolte. Cette pièce, qui a fait son apparition il y a quelques années au Palais-Royal, n'y a eu qu'une durée éphémère. Il s'y déroule une foule d'incidents, très amusants il est vrai, mais qui ne sont reliés par aucune idée, aucune intrigue intéressante.

Avec de tels éléments, on comprendra qu'il faut d'excellents acteurs pour en faire réussir la représentation. Aussi le succès de celle de jeudi est-il le meilleur éloge qu'on puisse donner à MM. Alloume et Boisselot et à Mmes Olivier et Angèle. M. Alloume s'est vraiment surpassé ; c'est un comique excellent, qui se fait de plus en plus apprécier sur notre scène, où nous désirerions le voir revenir l'an prochain.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

Théâtre de Lausanne.

Direction de MM. F. Lejeune et A. Vaslin.

DIMANCHE 23 MARS 1873

**LE JUIF-ERRANT**

Grand drame fantastique, avec apparitions et apothéose, en douze tableaux, tiré du roman par Eugène SUE.

On commencera à 7 heures précises.

JEUDI 27 MARS (15<sup>e</sup> rep. hors abonnement).

Clôture des représentations du jeudi.

**BÉATRIX**

OU

**LA MADONE DE L'ART**

Comédie en cinq actes, par LEGOUVÉ, de l'Académie française.

**L'HÉRITAGE**Comédie inédite en un acte, par M<sup>me</sup> Beck-Bernard, de Lausanne.

On commencera à 7 heures et demie précises.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.